

Résumé de la thèse de Marion Włodarczyk, soutenue le 6 décembre 2011 devant :

M. Philippe Bezes : chargé de recherche au CNRS, CERSA

M. Serge Paugam: directeur d'études à l'EHESS (*directeur de thèse*)

M. Frédéric Ramel: professeur des Universités, Paris-sud XI (*rapporteur*)

M. Philippe Raynaud: professeur des Universités, Paris II Panthéon-Assas (*président et rapporteur*)

Mme Dominique Schnapper: directrice d'études à l'EHESS

La souveraineté de l'État à l'épreuve de la construction européenne.

Analyse sociologique de la stratégie étatique en matière d'éloignement forcé des étrangers.

Comme le souligne Eric Weil, « L'État est *devenu*, il n'a pas été fait »¹. L'État que nous connaissons aujourd'hui est le fruit d'une histoire longue et complexe : il s'est adapté aux spécificités de la communauté historique et culturelle qui lui a donné naissance, mais il s'est également construit en fonction d'un environnement extérieur. L'État national est une organisation dotée d'un pouvoir spécifique, que l'on appelle, à la suite de Jean Bodin, souveraineté. Or, celle-ci ne peut échapper à l'évolution à laquelle est soumis l'État. La construction européenne dévoile cette capacité d'adaptation, non seulement de l'État, mais aussi de la souveraineté. La conception de la souveraineté comme un pouvoir absolu, suprême, indivisible, inaliénable et imprescriptible pose problème dans un contexte où l'État est de plus en plus lié à ses partenaires européens. Bien qu'ils continuent de se revendiquer souverains, les États européens sont cependant de fait engagés dans un processus qui les mène à opérer des transferts de compétences et à lier leur capacité d'élaboration du droit. Analyser les changements qui touchent la souveraineté et en évaluer l'importance, c'est donc aussi être en mesure de cerner la place et le rôle de l'État inscrit sur la scène européenne.

Cette thèse vise ainsi à interroger l'évolution que connaît la souveraineté de l'État national du fait de la construction européenne. Pour cela, elle mobilise la méthode sociologique et s'appuie sur une enquête empirique. En effet, le cœur de cette recherche réside dans une analyse de la politique d'éloignement forcé des étrangers qui repose sur deux éléments : l'étude des textes juridiques encadrant les procédures d'expulsion, de reconduite à la frontière et de réadmission des étrangers, et une enquête par observation menée au sein des services de la Police Aux Frontières de Calais et de la préfecture d'Arras. En partant d'un domaine traditionnellement régalien et hautement symbolique, l'objectif est de montrer que l'acteur

¹ Eric WEIL, *Philosophie politique*, Paris, Vrin, 1989, p. 138.

étatique a dû adapter l'exercice de sa souveraineté afin de se maintenir comme un acteur central de l'échiquier politique européen.

Placer la souveraineté sous le regard sociologique, c'est étudier la souveraineté en tant que telle, la souveraineté *exercée* et non son concept. Si un travail de définition a été un préalable nécessaire pour mener à bien ce travail, ce sont les pratiques de souveraineté qui sont ici analysées grâce à l'étude des textes juridiques relatifs à l'éloignement forcé des étrangers et à l'observation de la mise en oeuvre de cette politique dans la région calaisienne. Par leurs mots, leurs histoires et les débats auxquels ils ont donné lieu, les textes juridiques donnent accès à la conception du rôle de l'État national qui prévaut dans ce domaine et partant, livrent des indices quant aux dimensions du pouvoir étatique qui sont mobilisées. L'observation permet quant à elle de comprendre la manière dont les acteurs font « vivre » cette politique. C'est pourquoi j'ai partagé pendant six mois le quotidien des agents du bureau des reconduites et de l'éloignement à la préfecture d'Arras, ainsi que des agents de la PAF en poste sur les sites du port de Calais, du Tunnel sous la Manche, de l'Unité Judiciaire et du Centre de Réention Administrative. Il a donc été possible d'étudier le travail de ces acteurs, la manière dont ils mettent en oeuvre des textes juridiques qui encadrent leur pratique, les contraintes qui s'imposent à eux, les routines du service et les comportements « extra-ordinaires ».

Loin de défendre l'idée d'une disparition ou d'un affaiblissement de la souveraineté de l'État français, c'est autour de l'hypothèse que l'on assiste plutôt à une restructuration de la souveraineté que s'organise cette recherche. Ce que montre en effet l'enquête empirique, c'est que l'État met en place une stratégie pour maintenir sa souveraineté face à des changements rapides induits par la construction européenne. Cette stratégie consiste à délaissier certains attributs pour se concentrer sur une dimension de la souveraineté qui s'avère être essentielle dans ce nouveau jeu politique, et que je propose d'appeler la *potentia*. Cette dernière met l'accent sur l'aspect dynamique de la souveraineté car elle correspond au pouvoir de mise en oeuvre : c'est par elle que les décisions prennent corps et que la souveraineté s'ancre dans le monde social. En se recentrant sur cette dimension du passage à l'acte, l'État parvient à maintenir une forme de souveraineté en la restructurant. Il ne s'agit plus d'être celui qui énonce le projet politique, mais celui qui met en oeuvre la politique. Pour se poser comme un acteur central d'une scène politique concurrentielle, l'État national structure désormais l'exercice de sa souveraineté autour de la *potentia*. La dimension constitutive la plus noble, la volonté, n'est pas nécessairement la plus efficace car il importe peut-être plus de détenir les instruments du pouvoir que de définir le bien commun : le pouvoir, c'est avant tout l'exercice du pouvoir.